



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2010

L'an deux mille dix, le vingt cinq février, à 20h30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur REMBLIER Louis, Maire.

PRESENTS : Monsieur Gérard ANDRE, Madame Françoise DEBIN, Monsieur Michel FRANCOIS, Madame Annick PLUMEREAU, Monsieur Pierre BREMOND, Monsieur François ARANDA, Monsieur Damien AUBRION, Monsieur Olivier POUZET, Madame Annie LEGRAND, Madame Sophie SEGUIN, Monsieur Dominique LUSSEAU, Monsieur Carlos FERREIRA, Monsieur Jean Claude RICHARD, Madame Arlette BRISON, Madame Véronique PELOQUIN, Monsieur Aymeric DUVAL, Madame Marie France DUBOIS, Madame Denise KARAGUITCHEFF, Monsieur Sébastien PERE, Monsieur Jean Marie THEBAULT.

EXCUSEE : Madame Marie France ROBIN

Monsieur Damien AUBRION a été désigné comme secrétaire de séance.

Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 28 janvier 2010

Le compte-rendu, ne faisant objet d'aucune remarque, est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 01/25022010 : Révision du POS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Sur le rapport de M. Louis REMBLIER, Maire,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT :

Que le Conseil Municipal désire lancer une transformation en PLU de son POS actuel adopté en 1999 et modifié en 2003.

Que le PLU, à la différence du POS, n'est pas seulement un document d'urbanisme définissant des zones, il doit s'appuyer sur une vision globale de l'évolution et du développement durable de la Commune. Pour ce faire, le PLU comprendra un Plan

d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui définira les objectifs de la Commune.

DECIDE :

- Par cette délibération de principe de transformer son POS en PLU.
- Indique qu'une autre délibération sera prise prochainement pour lancer cette révision auprès des services associés.
- Demande que les services de la Direction Départementale de Territoire (ex DDE) soient mis gratuitement à disposition de la Commune pour assurer la conduite d'étude de l'élaboration du PLU.

Délibération n° 02/25022010 : Lancement d'un Schéma Directeur d'Assainissement

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Sur le rapport de M. Louis REMBLIER, Maire,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT :

Qu'il serait intéressant que la Commune avant la fin de l'élaboration de son PLU dispose d'un tel document répertoriant tout le réseau d'assainissement, ce document serait une base d'analyse de la taille du réseau, de son état et de ses capacités d'évolution.

Le détail estimatif fourni par le SIVEER est d'un montant de 110 000 € HT.

Une subvention peut être obtenue auprès de l'agence de l'eau (50 %) et auprès du Conseil Général (10%).

DECIDE :

- De lancer l'étude pour la mise en place d'un Schéma Directeur d'Assainissement pour la Commune de Dissay
- Décide de souscrire auprès du SIVEER la mission d'assistance Conseil pour cette étude
- Autorise le Maire à lancer la procédure de marché adaptée pour rechercher un bureau d'étude et à signer tous documents relatifs à cet objet
- La somme permettant de financer cette étude sera prévue au budget 2010 du service assainissement
- Autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de l'agence de l'eau et auprès du Conseil Général la plus forte possible.

Délibération n° 03/25022010 : Audit énergétique d'appel à projets « Amélioration de la performance énergétique du Patrimoine Bâti Existant »

Par délibération du 28 mai 2009, la Commune avait décidé de se rendre candidate à l'appel à projets pour l'Amélioration de la Performance Energétique du Patrimoine Bâti Existant lancé par la Région et l'ADEME.

Pour avancer sur ce dossier, le Conseil Municipal décide d'effectuer un audit énergétique du patrimoine bâti de la Commune.

Les bâtiments concernés sont :

- la Mairie,
- les Services Techniques,
- l'école maternelle Tony Lainé,
- l'école primaire Paul Emile Victor,
- Le Foyer des Jeunes de la Mouranderie,
- Le Clos Bel'hoir,
- Le centre de Loisirs de Puygremier,
- la médiathèque,
- les bâtiments du stade,
- la Maison des associations

Le Conseil Municipal autorise le Maire à lancer la procédure de marché adaptée et à signer tous documents relatifs à cet objet

La somme permettant de financer cette étude sera prévue au budget 2010.

Autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de l'ADEME et de la Région pour cette étude.

La salle polyvalente et l'école primaire disposent déjà d'un audit énergétique effectué en 2008 ou 2009, aussi celui-ci ne sera pas refait mais les résultats devront être intégrés dans la synthèse.

Délibération n° 04/25022010 : Mise en conformité de branchements

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Sur le rapport de M. Louis REMBLIER, Maire,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT QUE :

Le SIVEER a effectué un contrôle des branchements d'assainissement de l'Allée des Chaumes, Chemin des Meuniers, rue Des Chardonnerets, rue des Mésanges, et rue du Froment. Sur les 71 maisons contrôlées, il ressort que 61 sont conformes, 8 sont non-conformes et 2 n'ont pu être contrôlées pour absence.

La deuxième phase consiste à demander aux propriétaires d'effectuer les travaux pour se mettre en conformité avec un délai d'exécution de 6 mois.

Le Conseil Municipal

- autorise le SIVEER à effectuer la deuxième phase du contrôle des raccordements au réseau eaux usées sur le secteur précité et fixe un délai d'exécution des travaux de 6 mois pour un nouveau contrôle de conformité en septembre-octobre,
- autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cet objet.

Dégrèvements suite à des fuites d'eau

Le Maire présente les demandes de dégrèvements suite à des fuites d'eau constatés. Lorsque la fuite est visible ou dû à une négligence de la personne, le dégrèvement est refusé. Sinon le Maire désire des renseignements complémentaires notamment les factures des années précédentes pour analyser la consommation habituelle.

Délibération n°05/25022010 : Affectation d'agents non titulaires pour l'accompagnement au transport scolaire

Considérant que des agents titulaires sont en congé maladie de longue durée, l'accompagnement auprès du transport scolaire assuré par le Conseil Général est confié à des agents non titulaires pour les circuits 3 (Maisonneuve/La Chaume/ 0603A02) et circuits 4 (Beaulin/Les Daumonts /0602A02) pour l'année scolaire 2009-2010 ainsi que pour l'année scolaire 2010-2011.

Des arrêtés du Maire nommeront les personnes chargées de cet accompagnement.

En conséquence, le Conseil Municipal demande au Conseil Général de procéder au règlement de l'aide à l'accompagnement scolaire pour le transport.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Général a décidé de rembourser une partie moindre du transport scolaire. Ainsi la part des Communes passe de 20 à 25 %.

Délibération n° 06/25022010 : Garantie totale d'un emprunt

Vu l'article R221-19 du Code monétaire et financier

Vu les articles L2252-1 et L2252-2 du Code Général des Collectivités Locales

Vu l'article 2296 du Code Civil

Article 1 : La Commune de Dissay accorde sa garantie pour le remboursement, aux conditions définies infra, d'un emprunt d'un montant total de 162 000 euros qu'Habitat 86 se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt est destiné à financer la construction de 20 pavillons à Dissay « Les Daumonts ».

Article 2 : Les caractéristiques du prêt THPE consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont :

Montant du prêt.....: 162 000 euros
Echéances: annuelles
Taux d'intérêt actuariel annuel: 0,95 %
Taux annuel de progressivité.....: 0,5 %
Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %
Durée du préfinancement.....: 12 mois

Durée de la période d'amortissement: 40 ans

La garantie de la commune de DISSAY est accordée pour la durée totale du prêt, soit 12 mois de préfinancement maximum suivi d'une période d'amortissement de 40 ans, à hauteur de la somme de 162 000 euros, majorée des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période. Il est toutefois précisé que si la durée de préfinancement finalement retenue est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période seront exigibles à son terme.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs. En conséquence, les taux du livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués aux prêts seront ceux en vigueur à la date d'effet des contrats de prêt garantis par la présente délibération.

Article 3 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus sur le prêt, la commune s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ces règlements.

Article 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges d'emprunt.

Article 5 : Le Conseil Municipal autorise le Maire à intervenir aux contrats de prêt qui seront passés entre la caisse des dépôts et Consignations et l'emprunteur.

Délibération n° 07/25022010 : Location gratuite de la salle des Associations

Le Maire informe le Conseil de la demande de location gratuite de la salle des associations par une association de Saint-Georges Les Baillargeaux : 1-2-3 En Scène.

Cette association compte y présenter une pièce de théâtre.

Considérant que la pièce de théâtre crée une animation sur la Commune, que l'Association 1-2-3 En Scène comporte des habitants de Dissay et que cette représentation présente un caractère exceptionnel, le Conseil Municipal décide de la gratuité de la salle des Associations pour l'Association 1-2-3 En Scène pour le 6 mars 2010.

Délibération n° 08/25022010 : Contrat pour spectacle du 13 juillet

Le Maire présente au Conseil le contrat d'une troupe pouvant effectuer un spectacle pour le 13 juillet 2010. La Compagnie CROC'NO propose une prestation pour un montant total de 3 665 euros (3 300 € de cachets artistiques + 265 € de frais de déplacement + 100 € de location de matériel).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de faire intervenir la Compagnie CROC'NO pour la soirée du 13 juillet 2010, autorise le Maire à signer le contrat et autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général.

Délibération n° 09/25022010 : Subvention au CREN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Sur le rapport de M. Louis REMBLIER, Maire,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT :

Que le Conservatoire Régional d'Espaces Naturels de Poitou-Charentes intervient dans la préservation et la gestion des espaces Naturels sensibles de la région et mène déjà plusieurs actions sur le site « Coteau des Pendants » de Dissay.

Le CREN présente trois actions s'intégrant dans le dossier LEADER +.

Le Conseil Municipal décide de soutenir ces trois actions et adopte les subventions suivantes pour un montant total de 2 864 € :

<i>Dossier CREN</i>	<i>Nature de l'action</i>	<i>Montant total</i>	<i>Montant accordé</i>
86 014 008	Etude	6 000 €	900 €
86 014 009	Travaux d'aménagement	20 100 €	509 €
86 014 010	Valorisation	9 700 €	1 455 €

Ces subventions seront inscrites dans le Budget 2010.

Délibération n° 10/25022010 : Vente de l'ancien arroseur du stade

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'opportunité de vendre l'ancien arroseur du stade au prix de 700€.

A l'unanimité, l'assemblée délibérante

- accepte la vente de cet arroseur pour 700€
- dit que cette recette sera portée au c/7788 du budget général 2010.

Informations diverses :

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il négocie avec un habitant de la Commune pour acquérir un terrain pour faciliter les travaux au Trait de la Charbonnière ;

Le Maire informe le Conseil de la position de la Commune de Vouneuil-Sur-Vienne relative à l'aménagement de la Forêt de Moulière.

Le Maire informe le Conseil de la première réunion du syndicat devant élaborer le SCOT qui est prévue le 26 avril 2010.

Gérard ANDRE

- Un diagnostic d'accessibilité de la voirie de la Commune va être élaboré par les services du Val vert du Clain.
- Monsieur ANDRE évoque l'avenir des Millas qui devaient fermer au 20/01/2010 mais une demande de recours gracieux a été demandée au Préfet. En tout état de cause, le site d'enfouissement devra fermer au plus tard fin 2011. Le projet Codeval prend du retard et risque de ne pas être effectif à cette date. Le risque est grand d'une forte augmentation de la taxe ordures ménagères pour l'enfouissement des déchets après la fermeture des Millas.
- La réunion du Conseil communautaire du 05 février 2010 fut principalement consacrée au Budget.
- Il est rappelé que toutes les associations dont le siège social se situe dans la Communauté de Communes peuvent bénéficier d'une location gratuite la première fois de la salle du Prieuré puis d'une location pour 50 €.

Françoise DEBIN

- La Commission d'appel d'offres pour les travaux du Trait de la Charbonnière a eu lieu.
- Concernant la maîtrise d'œuvre de la salle polyvalente, 4 cabinets seront auditionnés le 18 mars.
- Présentation de l'esquisse du giratoire de la Bélardière, acceptation de principe de la DDT. Une réunion avec les concessionnaires est prévue le 11 mars en Mairie.

Michel FRANCOIS

- Un retour aux propositions effectuées par le Conseil Communal des Jeunes devra être apporté par le Conseil Municipal, notamment lors du CCJ prévu le 27/03/2010.
- Le projet de panneau lumineux a été finalisé. Pour 2010, le projet reposerait sur un panneau simple place du Château pour 15 000 €. Il reste le problème de l'implantation aux abords du château à voir avec l'Architecte des Bâtiments de France.
- Le plan de la Commune est en voie d'être finalisé.
- Une mise à jour du site internet est à prévoir.

Annick PLUMEREAU

- Le projet éducatif de 2010 a été revu, il sera transmis à chaque élu.
- Une réunion est fixée avec les ados et leurs parents pour le 26/03 pour présenter l'accueil Jeunes.
- Une Commission Education est fixée au 01/04/2010.

François ARANDA

Il signale deux arrêts d'activité au marché.

Pour le parc de la Bélardière, plusieurs contacts relatifs à la vente de terrain ont eu lieu. Une charte d'aménagement va être présentée aux futurs acquéreurs.

Pierre BREMOND

- Réunion du Bureau Municipal du Tourisme qui a travaillé sur l'accueil du camping et sur une plaquette tourisme.

- Départ du Carnaval le samedi 27 février à 14h30.

La totalité des questions de l'ordre du jour ayant été abordées, le Conseil Municipal se termine à 22h 50.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au 25 mars 2010, il sera consacré aux budgets. Le Conseil Municipal d'avril se déroulera le 29.